

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CCAS DE MONTBETON  
SEANCE DU 20 OCTOBRE 2025**

Nombre de conseillers :

en exercice : 17

quorum : 9

présents : 11

votants : 11

pouvoirs : 00

L'an deux mil-vingt-cinq, le vingt octobre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de **MONTBETON** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Montbeton sous la présidence de **Danielle BEDOS**

Date de convocation : 13/10/2025

Présents : MM. BEDOS D, BOUDET AM, GRAND P, JEAN P, MAESTRE A, MOULIS C, OLIVIER-DAUCH MP, PADRO D, PECHVERTY G, RIBEYRON L, WEILL M

Absents excusés : MM. COLMAGRO JF, COTDELOUP S, DURAND A, IZAMBARD E, MERLE V, VALETTE M

Monsieur MOULIS Christian a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente ouvre la séance à 17 heures 35, constate que le quorum est atteint et après lecture du compte-rendu de la séance précédente, demande à tous les membres présents s'ils ont des observations à formuler sur son contenu.

Le compte-rendu de la séance du 15 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

**Demande de subvention FAMEPA auprès du CD82**

*Installation de la fibre dans l'établissement afin*

- *d'assurer la continuité des services* : Garantir aux 64 résidents un accès constant aux services de télécommunications (téléphone, internet, télévision, objets connectés).
- *de lutter contre l'isolement* : Permettre aux nouveaux résidents de conserver leur abonnement à la fibre optique

*Le coût total des travaux, estimés à 61 200 € TTC, sera confié à l'entreprise Quercy Télécom, déjà en charge de l'installation initiale. Le projet sera mené en deux phases, pour s'aligner avec notre budget d'investissement :*

- *Tranche 1 (EPRD 2025)* : Installation de l'infrastructure réseau pour un montant de 30 600 €.
  - *Tranche 2 (EPRD 2026)* : Raccordement individuel des chambres à la fibre optique pour un montant de 30 600 €.
  -
- Le Conseil d'Administration à l'unanimité décide de demander une aide financière de 20 % au CD82.*

## Affectation des résultats 2024 (après analyse financière du CD82) Résidence Pagomal

L'analyse financière par le Conseil Départemental de l'ERRD 2024 a été effectuée le 18 septembre 2025 et nous a été transmise par mail le 6 octobre 2025. Elle valide l'affectation des résultats proposée suivante :

**Résultat d'exercice global H + D + S : résultat comptable excédentaire de 17 051,93 €, conforme au compte de gestion du comptable public.**

Hébergement : le résultat comptable est un excédent de 40 035,15 €.

Dépendance : le résultat comptable est excédentaire de 12 278,49 €.

Soins : le résultat comptable est déficitaire de - 35 261,71 €.

Le résultat excédentaire de 17 051,93 € est affecté en réserve de compensation des déficits, compte 10686.

La réserve de compensation des déficits (toutes sections) est à 153 814,20 €.

Cette affectation est en conformité avec les affectations prévues dans le CPOM (annexe 5bis du contrat socle CPOM).

Après affectation, le compte de réserve de compensation des déficits, compte 10686, s'élèvera à 170 866,13 €.

L'affectation du résultat, doit donner lieu à une délibération du conseil d'administration de l'EHPAD à transmettre au comptable public.

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité accepte cette affectation.**

## Budget 2026 de la résidence Pagomal

Cadre EPRD synthétique			
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDÉS (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2026			
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	544 135,00 €	3 376 514,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 558 150,00 €	58 187,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	580 460,00 €	81 157,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 692 745,00 €</b>	<b>3 515 858,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE PRÉVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>176 887,00 €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE PRÉVISIONNEL DEFICITAIRE (1)</b>
<b>TOTAL ÉQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRÉVISIONNEL</b>	<b>3 692 745,00 €</b>	<b>3 692 745,00 €</b>	<b>TOTAL ÉQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PRÉVISIONNEL</b>
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PRÉVISIONNEL A LA CAF PRÉVISIONNELLE - EXERCICE 2026			
RESULTAT COMPTABLE PRÉVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	176 887,00 €	RESULTAT COMPTABLE PRÉVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	266 618,00 €	30 767,00 €	Quotés-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	50 390,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
<b>SOUS-TOTAL 1</b>	<b>266 618,00 €</b>	<b>258 044,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL 2</b>
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (si 1&gt;2)</b>	<b>8 574,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1&lt;2)</b>
<b>Taux de CAF en pourcentage des produits</b>	<b>0,24%</b>	<b>0,00%</b>	<b>Taux d'IAF en pourcentage des produits</b>
TABLEAU DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - EXERCICE 2026			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNELLE	0,00 €	8 574,00 €	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	170 983,83 €	20 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	120 000,00 €	0,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>290 983,83 €</b>	<b>28 574,00 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>262 409,83 €</b>	<b>PRÉLEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>
<b>TOTAL ÉQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>290 983,83 €</b>	<b>290 983,83 €</b>	<b>TOTAL ÉQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité approuve le budget 2026**

## Avenant n°1 à la convention informatique proposée par le CDG 82 pour le risque cyber

La Résidence Pagomal est adhérente au Pôle Informatique du CDG82 et bénéficie dans ce cadre d'un ensemble de prestations destinées à favoriser le déploiement de l'e-administration

sur le département en mutualisant les frais d'installation et de fonctionnement d'outils et de plateformes, et en assurant la formation et une assistance personnalisée et de proximité aux utilisateurs de ces technologies. La messagerie électronique étant aujourd'hui le vecteur privilégié par les cybercriminels pour mener leurs attaques, le CDG82 propose deux solutions pour réduire ces risques :

- Une solution d'antispam contre les menaces informatiques contenues dans les courriels. Pour réaliser cela, nous avons retenu l'outil « Protect » de la société française MailinBlack.
- Une solution de sensibilisation au phishing avec l'outil "Cyber Coach", cette solution est également proposée par l'éditeur MailinBlack.

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Madame la Président à signer l'avenant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 55.

Affiché le 21 octobre 2025

La Présidente



Le secrétaire de séance

